

Rapport public Parcoursup session 2024

IFRASS - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

IFRASS - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (33170)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IFRASS - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (33170)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	180	7

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins de notes	Nous prendrons en compte l'ensemble des notes de première et de terminale en privilégiant les sciences humaines et sociales.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle	Nous accorderons une attention particulière aux compétences d'orthographe, de vocabulaire ainsi que vos qualités rédactionnelles et vos capacités d'argumentation, importance de la lettre de motivation.	Essentiel
Savoir-être	Autonomie dans le travail	Nous prendrons en compte à travers vos expériences professionnelles la rigueur, l'engagement et le travail d'équipe. Nous serons attentifs aux commentaires de vos enseignants.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Nous serons attentif à votre projet de formation en lien avec les connaissances du métier et du contenu de formation.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen	En lien avec la fiche avenir, la rubrique activités et les centres d'intérêts (engagement associatif, politique, sportif, service civique ...)	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Aux éléments quantitatifs de « notation » issus des dossiers scolaires pour lesquels ont été retenues :

- Les notes de 1^{ère} et de terminale en privilégiant les sciences humaines ;
- Les appréciations des professeurs et chef d'établissement figurant sur la « fiche avenir » ;

ont été pris en compte des appréciations qualitatives au regard de la formation professionnelle portée par l'IFRASS telles que :

- La motivation ;
- La connaissance de la formation et la cohérence du projet mises en valeur par la fiche « projet de formation » ;
- Les expériences professionnelles, les stages ;
- La rigueur, l'engagement et le travail d'équipe à travers ces diverses expériences ;
- Les engagements associatifs, citoyens, sportifs, culturels, le service civique figurant sur la fiche « activités et centres d'intérêt »

La détention d'un diplôme du travail social ou en santé ou la poursuite d'étude.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats ayant fait mention de leurs expériences, motivation, intérêts pour le métier, permettant de valoriser une certaine maturité pour démarrer un parcours de formation en 3 ans en alternance, se trouvent mieux classés. Il est donc important pour les candidats de remplir précisément leur dossier Parcoursup et d'éviter des arguments généraux qui ne donnent pas à voir la pertinence du projet de formation

Signature :

Jean-Yves BOULLET,
de l'établissement IFRASS